leçons seront enregistrées. Les élèves s'inscriront volontairement au cours, d'une durée de 40 semaines, et devront consacrer à leurs études une moyenne de six heures de leurs loisirs par semaine. Ils travailleront également, une demi-journée par semaine, sous la direction de leurs professeurs, qui leur prodigueront des conseils et les aideront à revoir et à préparer leurs leçons.

Les nouveaux centres de formation pourront recevoir 1,400 élèves la première année, et 2,500 dès l'automne de 1972.

Les centres établis cette année aux bases suivantes: Halifax, Shearwater, Greenwood, Summerside, Esquimalt, Montréal, Gagetown, Valcartier, Petawawa, Calgary, London, Winnipeg, Borden, Kingston, Moose Jaw, Chilliwack, Cold Lake, Bagotville, Chatham, Comox, North Bay, Trenton, Toronto, Uplands, Rockcliffe, Edmonton, ainsi qu'en Europe et au QGFC à Ottawa.

## PROGRAMME CONTRE LA POLLUTION

Le ministère de l'Environnement vient de ratifier l'adjudication de neuf contrats de l'ordre de \$545,850, dans le domaine de la recherche, ceci en vertu d'un programme instauré l'an dernier en vue de réduire la pollution de l'eau résultant de l'activité de l'industrie des pâtes et papiers.

En annonçant la nouvelle, le ministre Jack Davis de qui relève le Service canadien des forêts chargé de la gestion du programme, a précisé que huit contrats permettront de poursuivre des recherches entreprises en 1970. Un contrat de l'ordre de \$50,000 permettra de réaliser un nouveau projet d'enquête de l'Office de recherche de la Colombie-Britannique à Vancouver sur les caractéristiques microbiologiques des effluents des usines de pâte et papier.

Les autres contrats sont adjugés comme suit:

a) Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers: \$71,000 pour l'étude de l'emploi des aminés pour la décoloration des résidus de la fabrication de la pâte à papier; \$122,650 pour l'évaluation de l'emploi de l'ozone pour l'amélioration de la pâte mécanique, ce qui aurait pour effet de réduire l'usage des pâtes chimiques dans la fabrication du papierjournal, et \$70,000 pour analyser l'usage de l'oxygène sous pression pour la fabrication de la pâte à papier.

b) Fondation de recherche de l'Ontario: \$50,000 pour étudier la séparation, la manutention et l'utilisation de matières solides à l'état de suspension.

c) Office de recherche de la Colombie-Britannique: \$77,000 pour étudier les effets sous-jacents sur le poisson des résidus des usines de pâte kraft blanchie; \$23,500 pour l'analyse des sources de toxicité et des besoins en oxygène biochimique dans la fabrication de la pâte kraft blanchie; et \$40,700 pour étudier les moyens d'isoler les éléments toxiques que contiennent les effluents des usines de pâte kraft blanchie.

d) Institut de recherche de MacMillan Bloedel Limited: \$41,000 pour étudier la fabrication des pâtes

à papier à l'aide d'agents alcalins qui ne contiennent pas de sulfide.

Le ministère négocie actuellement avec d'autres laboratoires de recherche industrielle en vue de l'adjudication éventuelle de plusieurs autres contrats.

C'est un fonds de \$500,000 qui a permis l'instauration en 1970 de ce programme afin d'encourager la recherche visant à la réduction de la pollution de l'eau causée par les usines de fabrication de pâte et papier. Cette année, le fonds a été porté à un million de dollars qui seront octroyés une fois l'an pendant cinq ans, de concert avec l'industrie des pâtes et papiers qui, elle, pourrait augmenter son propre fonds d'au moins un million de dollars de plus que le montant consacré en 1970. Les subventions privées au domaine de la recherche l'an dernier se sont chiffrées par environ 1.4 million de dollars et on s'attend à ce qu'elles atteignent trois millions cette année.

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le ministre du Revenu national, M. Herb Gray, ont annoncé récemment l'augmentation des prestations et des cotisations payées en vertu du Régime de pensions du Canada, en 1972. Le ministère de M. Munro est responsable de l'administration des prestations versées aux termes du Régime de pensions du Canada, tandis que celui de M. Gray doit percevoir les cotisations payées en vertu du Régime et en déterminer l'étendue.

L'augmentation découle de la hausse de 2 pour cent de l'indice de pension, maximum autorisé par la loi. Les fluctuations de l'indice de pension reflètent les augmentations de l'indice des prix à la consommation.

M. Gray a déclaré que le revenu annuel maximal ouvrant droit à pension passera de \$5,400 qu'il était en 1971, à \$5,500 en 1972. Le maximum des cotisations annuelles payées par l'employeur et l'employé, qui était de \$86.40 chacun, passera à \$88.20. Les travailleurs autonomes devront contribuer un maximum de \$176.40 alors qu'en 1971, le montant de leur cotisation était de \$172.80.

Plus de 300,000 personnes admissibles à la pension de retraite, de même qu'aux prestations aux survivants et aux invalides, bénéficieront d'une augmentation en janvier 1972.

Les prestations aux orphelins et aux enfants de cotisants invalides, de même que le taux uniforme des pensions aux veuves, aux veuves invalides et aux cotisants invalides, passeront de \$27.06 à \$27.60 par mois.

La prestation maximale de décès qui, aux termes du Régime de pensions du Canada, est payable globalement à la succession du cotisant décédé s'établira à \$550 en 1972, comparativement à \$540 en 1971.

M. Munro a ajouté que le Supplément du revenu garanti, versé aux pensionnés de la sécurité de la